



Transports en commun

Par Titi31

Bonjour,

Ma question concerne les transports en commun. Dans ma commune nous avons deux lignes de bus. Les horaires ne sont pas extraordinaires mais le problème est que le transporteur choisi par le département n'est pas capable d'assurer tous les services. Beaucoup de services sont annulés tous les jours car le transporteur n'a pas assez de chauffeurs pour assurer tous les horaires. Quels sont les recours possibles pour les usagers de ces lignes de bus, à qui peuvent ils s'adresser. Il s'agit d'une commune en Isère dont les transports sont gérés par Transisere.
Je vous remercie par avance.

Par chamce

"MOV'ICI Covoiturage local en Auvergne-Rhône-Alpes movici.auvergnerhonealpes.fr

MOV'ICI est un service public de covoiturage de proximité, il est gratuit et sécurisé pour vous déplacer facilement. Partagez vos trajets du quotidien"

avis négatifs et peu élogieux des internautes concernant Transisère services (numéro tel payant), vous pouvez les contactez via leur site pour faire part de vos remarques

déplacements possibles dans le département via le covoiturage :

se connectez sur les sites suivants :

"laroueverte", "leboncoin", "SMMAG" Isère : le service public de covoiturage est officiellement en service à Grenoble, voici comment ça marche"